

IC Pays-Bas – Enfants seuls ou accompagnés

Ces Conditions Particulières internationales complètent les Conditions Générales de Transport de la SNCB.

POUR QUI ?

Les enfants de moins de 12 ans qui voyagent avec IC Pays-Bas se divisent en 2 catégories :

- soit ils sont accompagnés d'un adulte (d'au moins 18 ans) en possession d'un titre de transport valable, à l'exception des tarifs groupes, cartes trains et des tarifs spéciaux,
- soit ils voyagent seuls.

ENFANTS ACCOMPAGNES

Les enfants de moins de 12 ans voyagent gratuitement à condition qu'ils:

- accompagnent un adulte (d'au moins 18 ans) en possession d'un titre de transport valable, à l'exception des tarifs groupe, cartes trains et tarifs spéciaux,
- effectuent le même trajet que l'adulte (la gare de départ, le point frontière et la gare d'arrivée doivent être identiques),
- voyagent dans la même classe que l'adulte et
- qu'ils ne soient pas plus de 4 à accompagner l'adulte. A partir du 5^e, chaque enfant devra s'acquitter du tarif Flex Enfant.

L'enfant doit être en possession d'un document officiel attestant son âge. Ce document sera présenté au personnel d'accompagnement qui en fait la demande.

ENFANTS VOYAGEANT SEULS

- Un enfant ne peut voyager seul que si les lois en vigueur en Belgique et aux Pays-Bas le permettent et qu'il soit âgé d'au moins 6 ans.
- Un enfant voyageant seul bénéficie du tarif Flex Enfant.

